



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : 027 327 51 05

F : 027 327 51 80

info@fcfp-kbbf.ch

FCFP - KBBF

RAPPORT DE GESTION

2019

Edité par le FCFP – Juin 2020

Sion

CONTENU

1.	Avant-propos de l'Administrateur	5
2.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clefs.....	6
3.	Activités du Fonds en 2019	7
3.1	Commission	7
3.1.1	Composition	7
3.1.2	Séances	8
3.1.3	Principales décisions 2019	8
3.2	Fonctionnement du Fonds.....	8
3.2.1	Encaissement des contributions	8
3.2.2	Prestations du Fonds.....	11
3.2.3	Précisions sur les différents cours interentreprises.....	12
3.2.4	Politique d'information.....	13
3.2.5	Organisateurs de cours interentreprises	13
4.	informatique	14
5.	Comptes 2019	15
5.1	Bilan au 31 décembre 2019.....	15
5.2	Compte de résultat, année 2019	16
5.3	Budget 2020	19
6.	Statistiques.....	22
6.1	Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP.....	22
6.2	Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)	23
6.3	Evolution des résultats du Fonds cantonal	24
7.	Conclusions et réflexion	25
8.	Rapport de l'organe de contrôle	26
9.	Secrétariat.....	27

Rappel des principales abréviations utilisées

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
EPIC	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

1. AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR

Une perte prévisible...

Avec le passage sur la plateforme en 2019, cela a simplifié le travail administratif à la fois des entreprises formatrices et du fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP). Ce qu'il y a de positif, c'est que toutes les entreprises formatrices valaisannes reçoivent via leurs prestataires de cours interentreprises (CIE) les subventions dues. Revers de la médaille, les coûts relatifs aux CIE organisés hors des écoles professionnelles du canton ont drastiquement augmenté. Ce qui nous amène au constat suivant : par le passé, beaucoup d'entreprises, -malgré nos circulaires et les informations transmises- ne déposaient tout simplement pas de demandes au fonds cantonal pour se faire rembourser leurs coûts relatifs.

De nombreuses nouvelles prestations ont été mises en places par le FCFP avec en parallèle le développement de 3 plateformes, dont deux – formateurs et e-challenge – sont finalisées, et la dernière en phase terminale.

Ces aides supplémentaires sont destinées aux entreprises formatrices, aux associations professionnelles ou tout autres actions en lien avec la formation ou son développement.

... mais qui devra amener certaines réflexions

Le FCFP a la chance de disposer de finances saines depuis un certain nombre d'années. Cependant, vu la crise économique annoncée suite à la pandémie, vu la baisse du taux de contribution, vu les sommes dévolues pour le financement des équipements des ateliers écoles et notamment vu sa participation financière pour la partie employeur pour le fonds cantonal en faveur de la formation continue, le fonds de réserve du FCFP risque de diminuer rapidement. Des réflexions devront donc être menées par la Commission de gestion prochainement afin de remédier à cette situation et garantir la pérennité financière du FCFP qui soutient les entreprises formatrices valaisannes depuis 2006.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos et M. Mathier, respectivement, coordinatrice et collaborateur, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio



Administrateur

2. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ÉLÉMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 2 collaborateurs, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires.



3. ACTIVITÉS DU FONDS EN 2019

3.1 Commission

3.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

Mmes Philomène Zufferey ; Eliane Ruffiner, MM. Paul Briggeler, Vice-président Stève Delasoie ; Pierre-Yves Felley, Joël Gaillard, Président, représentants des associations professionnelles,

Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail,

MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenu, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

3.1.2 Séances

En 2019, la Commission a siégé à 4 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

3.1.3 Principales décisions 2019

Les principales décisions de la commission de gestion du Fonds cantonal ont été les suivantes pour l'année 2019 :

- Mise en place d'un règlement de soutien aux jeunes participants à des championnats des métiers.
- Passage de Fr. 75.-- à Fr. 89.-- jour/apprenti pour les CIE organisés par le canton.
- La poursuite de la mise en place et le financement- de différentes plateformes (e-challenge...)

3.2 Fonctionnement du Fonds

Dans ce chapitre, nous rappellerons les principaux éléments ayant trait au fonctionnement du Fonds en soulignant quelques améliorations ou nouveautés.

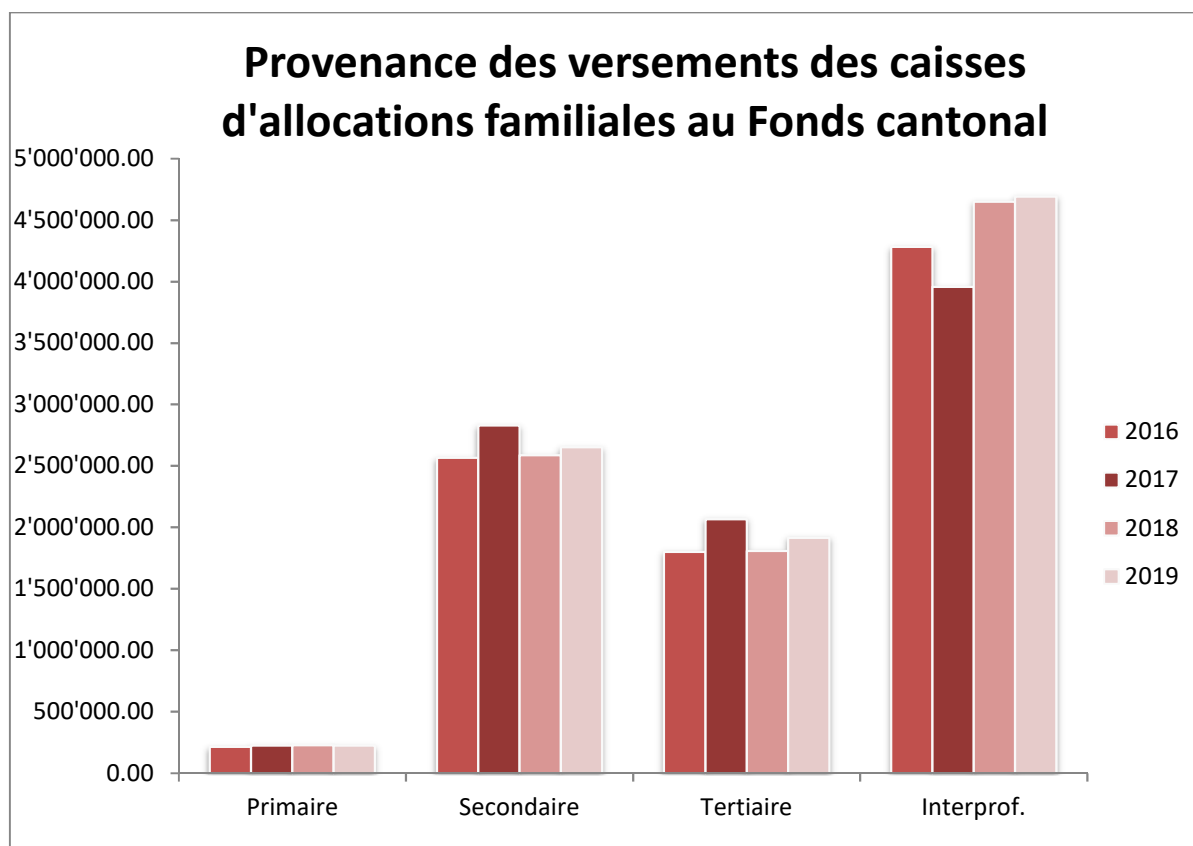
3.2.1 Encaissement des contributions

L'acompte facturé au 1^{er} trimestre aux caisses d'allocations familiales sur la base des chiffres de l'année précédente a été supprimé. La totalité de la contribution est facturée en septembre/octobre sur les masses salariales de l'année précédente.

Le FCFP dispose de liquidités suffisantes pour rembourser les entreprises formatrices, ce qui se concrétise avec des remboursements effectués déjà en début d'année avec notamment le versement dès août des acomptes jusqu'à 60% du montant final versé l'année précédente.

3.2.1.1 Provenance des versements des caisses d'allocations familiales au Fonds cantonal

Pour mémoire, ce graphique, présenté dès 2009, vise à montrer l'apport contributif des différents secteurs d'activités bénéficiaires des prestations du Fonds cantonal.



Commentaire :

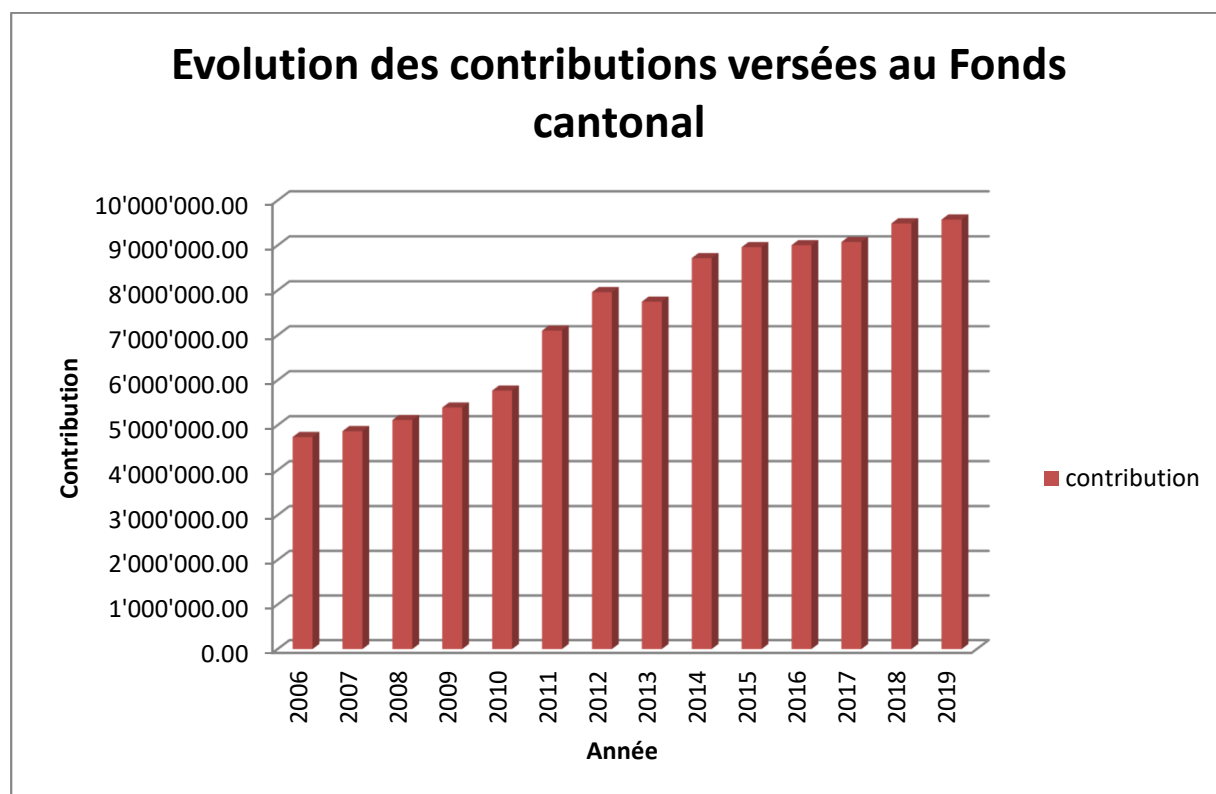
La répartition de la provenance des versements comprend une augmentation du secondaire, du tertiaire, ainsi qu'au niveau interprofessionnel.

La CIVAF englobée dans l'Interprofessionnel reste – et de loin – la principale caisse d'allocations familiales contributrice du canton avec un montant dépassant comme en 2018 les 3,8 millions de francs.

Quant aux autres caisses d'allocations familiales, les sommes versées s'échelonnent toujours entre quelques milliers à des centaines de milliers de francs. La deuxième caisses contributrice après la CIVAF reste la caisse d'allocation familiale de l'Industrie et des Services, la PROFAMILIA, avec quasiment Fr. 570'000.--.

3.2.1.2 Evolution des contributions versées au Fonds cantonal

Comme les contributions des caisses d'allocations familiales se basent sur la masse salariale de l'année précédente, nous vous présentons ci-après un graphique montrant l'évolution des montants à la disposition du FCFP pour le soutien aux entreprises formatrices.



Commentaire :

Les contributions ont augmenté en 2019 (**Fr. 97'134.41** de recettes supplémentaires), passant ainsi à **Fr. 9'574'018.45**. Pour rappel, entre 2013 et 2014, il y avait eu une forte augmentation due à l'adaptation de la loi avec l'obligation pour les indépendants de contribuer également au FCFP.

Ces recettes supplémentaires permettent de maintenir les prestations en vigueur et d'en offrir de nouvelles, comme décidé par la Commission de gestion du FCFP en 2019. On commence par contre à voir les effets de certaines nouvelles prestations mises en place les années précédentes avec notamment la prise en charge des guides méthodiques ou le soutien aux actions de promotion. Enfin, les répercussions du passage des demandes de remboursements sur la plateforme continuent d'être importantes sur le plan financier – suppression de la différence de tarif membre et non-membre ou plus d'oublis de faire la demande de remboursement avec cette année le passage de l'ensemble des prestataires sur la plateforme– avec pour conséquences une augmentation importante des coûts à hauteur de quasiment de Fr. 900'000.—. Les coûts devraient néanmoins se stabiliser.

3.2.2 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2019, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- a) le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal);
- b) le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- c) seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;
- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans.

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 10^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.--.

3.2.2.1 Nouveauté 2019/2020

La Commission de gestion a accepté de modifier le tarif du remboursement des cours CIE de l'Etat avec passage de Fr. 75.-- à Fr. 89.-- jour/apprenti. Cette adaptation vise à équilibrer les coûts des CIE organisés par l'Etat avec la reprise par le canton de l'organisation des CIE de Constellium et du site chimique de Monthey. Ce tarif sera valable dès l'année scolaire 2019/2020.

3.2.3 Précisions sur les différents cours interentreprises

Il est à souligner que la mise en place de la plateforme FINCIE-VS.CH, permet de disposer actuellement de données plus précises comparées aux années précédentes. Pour 2019, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) **Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)**

Quelques **3'413** apprentis(es) ont été concernés(es) par ces cours dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Pour rappel, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 75.-- par jour/apprenti. Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) **Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)**

Ce sont environ **5'528** apprentis(es) qui sont concernés par ces cours, représentant plus de 50 professions différentes.

Le prix des cours reste stable et se situe en moyenne entre Fr. 100.-- —mais cela devient de plus en plus rare— et Fr. 450.-- par jour/apprenti. Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) **Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)**

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **145** apprentis(es) sont concernés(es) par ces cours représentant principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 300.— et Fr. 485.— suivant les métiers.

d) **Art. 32**

3 demandes apprentis concernant ce type de formation nous sont parvenues.

3.2.4 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

3.2.5 Organismes de cours interentreprises

A ce jour, la majorité des associations organisatrices de cours facturent directement leurs coûts au FCFP via la plateforme à la satisfaction de l'ensemble des acteurs concernés. Les demandes individuelles demeurent des exceptions comme par exemple avec le cas de Swissavant.

Institué en 2006, le remboursement aux associations des frais administratifs pour l'organisation des cours interentreprises dans les écoles professionnelles se poursuit. En se basant sur les données fournies par le Service de la formation professionnelle, l'administration du FCFP a versé les montants dus à hauteur de Fr. 10.-- par jour/apprenti. 16 associations professionnelles – dont une nouvelle récemment créée, ICT-Valais - ou groupements d'associations professionnelles ont bénéficié de cette aide, soit pour un montant total de **Fr. 303'620.--**.



4. INFORMATIQUE

2019 a été synonyme du passage obligatoire sur la plateforme pour les prestataires de cours CIE. Il n'y a donc plus aucun prestataire – à part une ou deux exceptions-qui ne passent pas par la plateforme.

La plateforme pour le remboursement des frais de déplacement et logement – développée conjointement avec la FFPC de Genève- est en phase de finalisation avec sa mise en ligne pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021.

Financé par le FCFP, la nouvelle plateforme pour formateurs a été finalisée pour le Valais Romand et devrait être opérationnelle pour le Haut-Valais aussi pour 2020/2021.

Pour mémoire, cet outil permet, d'une part de résoudre la problématique des délais d'attente d'inscription et d'autre part de fournir un outil moderne pour les futurs formateurs.

Son succès ne se cantonne pas au Valais, puisque d'autres cantons ont déjà fait part de leur intérêt.

Enfin, le FCFP a développé une seconde plateforme, E-Challenge. Cette dernière développée en partenariat avec le canton et le Salon des Métiers de Martigny a vécu son baptême du feu lors de YourChallenge en février 2020. Les échos ont été très positifs. Pour rappel, cette applicatif a pour but de mieux préparer les jeunes des cycles aux visites du Salon des Métiers de manière didactique et moderne.



5. COMPTES 2019

Les comptes 2019, acceptés par voie de circulaire en juin 2020, sont présentés ci-après :

5.1 Bilan au 31 décembre 2019

Bilan

Libellés	Comptes 2019	Comptes 2018
ACTIFS	CHF	CHF
<i>Actifs circulants</i>	<i>10'064'398.34</i>	<i>9'442'099.93</i>
Compte bancaire BCV	8'287'973.25	7'423'508.35
Compte épargne Crédit Suisse 1	1'022'586.96	522'509.43
Compte épargne Crédit Suisse 2	0.00	500'000.00
AFC / Impôt anticipé	1'909.23	262.50
Actifs de régularisation	751'928.90	995'819.65
<i>Actifs immobilisés</i>	<i>305'863.94</i>	<i>0.00</i>
Titres Cash Plus	307'000.00	0.00
Ajustement de la valeur des titres	-1'136.06	0.00
Total actifs	10'370'262.28	9'442'099.93
PASSIFS	CHF	CHF
<i>Dettes à court terme</i>	<i>5'769'301.95</i>	<i>4'518'210.55</i>
Passifs de régularisation	5'769'301.95	4'518'210.55
<i>Capitaux propres</i>	<i>4'600'960.33</i>	<i>4'923'889.38</i>
Capital	4'600'960.33	4'923'889.38
Total passifs	10'370'262.28	9'442'099.93

5.2 Compte de résultat, année 2019

Libellés	Comptes 2019	Comptes 2018
	CHF	CHF
<i>Produits des CAF et divers</i>	9'574'018.56	9'488'292.89
Contributions CAF	9'574'018.45	9'476'884.04
Produits divers	0.11	11'408.85
<i>Déductions sur produits</i>	-149'817.20	-151'372.70
Frais de perception des CAF	-145'128.25	-139'564.30
Perte sur débiteurs	-4'688.95	-11'808.40
Total produits	9'424'201.36	9'336'920.19

CHARGES	CHF	CHF
<i>Charges CIE et divers</i>	9'422'109.75	8'728'919.35
Cours interentreprises CIE 1 (EP) ¹	2'507'963.00	2'509'313.00
Cours interentreprises CIE 2 (hors EP + VS) ²	4'767'473.85	3'886'838.95
Cours interentreprises CIE 3 (gde industrie) ³	627'866.80	749'329.00
Article 32	3'000.00	2'000.00
Frais logement apprentis	48'123.70	123'613.65
Frais transports apprentis	10'452.60	9'615.00
Organisateurs CIE	303'620.00	294'075.00
Formateurs ⁴	350'134.25	320'639.05
CIE solde années antérieures	918.40	10'200.00
Guides méthodiques	51'844.15	86'470.30
Participation équipement de formation	8'192.25	0.00
Frais examen EFA	572'598.85	598'192.50
Actions de promotion (Salon des Métiers/Divers) ⁵	169'921.90	138'632.90

Libellés	Comptes 2019	Comptes 2018
	CHF	CHF
Charges de personnel	6'552.05	9'003.25
Indemnité commission de gestion	4'588.45	5'950.50
Charges sociales	0.00	241.35
Frais commission de gestion	1'963.60	2'811.40
Frais de fonctionnement	256'439.30	202'053.65
Autres frais du secrétariat	4'813.70	7'854.80
Cotisation aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	0.00	540.65
Frais informatique ⁶	62'170.45	4'200.65
Publicité	327.15	329.55
Total charges	9'685'101.10	8'939'976.25
Résultat d'exploitation I <i>avant intérêts, impôts, prov. et amort. (EBITDA)</i>	-260'899.74	396'943.94
Résultat financier	-15'707.71	-37'355.04
Produits financiers	1'984.74	250.00
Charges financières ⁷	-17'692.45	-37'605.04
Résultat d'exploitation II	-276'607.45	359'588.90
Résultats accessoires d'exploitation	-46'321.60	-75'641.20
PERTE/BENEFICE	-322'929.05	283'947.70

Résultat

Libellés	Comptes 2019 Comptes 2018	
	CHF	CHF
Produits	9'576'003.30	9'488'542.89
Charges	9'898'932.35	9'204'595.19
PERTE/BENEFICE	-322'929.05	283'947.70

Commentaire :

L'exercice clôture avec une perte de **Fr. 322'929.05**

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : légère baisse des dépenses comparativement à l'an dernier, dû à une baisse d'environ 200 apprentis ;
- 2) CIE 2 : augmentation importante des dépenses comparativement à l'an dernier, dû au passage sur la plateforme comme pressenti, aux modifications des ordonnances avec une augmentation des jours CIE, ainsi qu'à la mise sur pied de nouvelles filières (employé de commerce de la branche avocat ou opérateur en informatique ;
- 3) CIE 3 : baisse importante des dépenses dûe à la reprise par le canton des CIE organisés auparavant par Constellium ;
- 4) Cours pour formateurs : derniers investissements pour la plateforme de e-learning ;
- 5) Actions de promotion : devrait être un peu du même niveau que 2018, ces coûts – essentiellement pour le Salon des Métiers 2020- étant répartis sur 2 ans;
- 6) Frais généraux informatiques : derniers frais pour la plateforme e-challenge;
- 7) Frais bancaires : ont continué de diminuer comparé à 2018 avec les intérêts négatifs et cela devrait se poursuivre suite aux mesures qui ont été prises.

La Commission de gestion du FCFP reste consciente que le fonds de réserve est supérieur à ce qui est autorisé par la loi. Il y a également le fait – et cela se voit très fortement pour la 2^{ème} année consécutive qu'avec le passage sur la plateforme, les coûts des CIE 2 augmentent, car toutes les entreprises formatrices sans exception bénéficient maintenant des subventions.

Pour la 5^{ème} fois depuis sa mise en place en 2006, le FCFP boucle sur une perte.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2019 à **Fr. 4'600'960.33**.

5.3 Budget 2020

Libellés	Budget 2020	Comptes 2019
Produits	CHF	CHF
<i>Produits des CAF et divers</i>	<i>9'060'000.00</i>	<i>9'574'018.56</i>
Contributions CAF	9'060'000.00	9'574'018.45
Produits divers	0.00	0.11
<i>Déductions sur produits</i>	<i>-150'000.00</i>	<i>-149'817.20</i>
Frais de perception des CAF	-145'000.00	-145'128.25
Perte sur débiteurs	-5'000.00	-4'688.95
Total produits	8'910'000.00	9'424'201.36

CHARGES	CHF	CHF
<i>Charges CIE et divers</i>	<i>10'364'000.00</i>	<i>9'422'109.75</i>
Cours interentreprises CIE 1 (EP)	2'900'000.00	2'507'963.00
Cours interentreprises CIE 2 (hors EP + VS)	4'900'000.00	4'767'473.85
Cours interentreprises CIE 3 (gde industrie)	650'000.00	627'866.80
Article 32	3'000.00	3'000.00
Frais logement apprentis	50'000.00	48'123.70
Frais transports apprentis	10'000.00	10'452.60
Organisateurs CIE	300'000.00	303'620.00
Formateurs	150'000.00	350'134.25
CIE solde années antérieures	1'000.00	918.40
Guides méthodiques	50'000.00	51'844.15
Participation équipement de formation	600'000.00	8'192.25
Frais examen EFA	600'000.00	572'598.85
Actions de promotion (Salon des Métiers/Divers)	150'000.00	169'921.90
<i>Charges de personnel</i>	<i>7'250.00</i>	<i>6'552.05</i>
Indemnité commission de gestion	5'000.00	4'588.45
Charges sociales	250.00	0.00
Frais commission de gestion	2'000.00	1'963.60

Libellés	Budget 2020	Comptes 2019
	CHF	CHF
<i>Frais de fonctionnement</i>	200'628.00	256'439.30
Autres frais du secrétariat	5'000.00	4'813.70
Cotisation aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Indemnité secrétariat (frais d'administration)	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	1'000.00	0.00
Frais informatique	5'000.00	62'170.45
Publicité	500.00	327.15
Total charges	10'571'878.00	9'685'101.10
<i>Résultat d'exploitation I</i> <i>avant intérêts, impôts, prov. et amort. (EBITDA)</i>	-1'661'878.00	-260'899.74
<i>Résultat financier</i>	-8'000.00	-15'707.71
Produits financiers	2'000.00	1'984.74
Charges financières	-10'000.00	-17'692.45
<i>Résultat d'exploitation II</i>	-1'669'878.00	-276'607.45
<i>Résultats accessoires d'exploitation</i>	-50'000.00	-46'321.60
PERTE	-1'719'878.00	-322'929.05

Commentaire :

Cette proposition de budget 2020 se base essentiellement sur les comptes 2019 avec de fortes augmentations comparées à l'an dernier notamment pour les *Equipements des ateliers écoles*, les dépenses ayant été repoussées en 2020.

Comme vous pouvez le constater, suite au passage du taux de 1⁰/₀₀ à 0,95⁰/₀₀ pour l'exercice 2020, les recettes du FCFP seront réduites d'un peu plus de Fr. 500'000.—.

En ces temps incertains cette réduction de taux, supportable pour le FCFP, sera appréciable pour les entreprises.

En 2019, la Commission de gestion a accepté la demande de l'Etat d'augmenter le tarif jour/apprenti des CIE organisés au sein des écoles professionnelles avec un passage de Fr. 75.-- à Fr. 89.--(CIE 1), pour également compenser la différence financière avec le passage de l'EPIC et de Constellium du secteur privé au canton.

Les dépenses principales des cours interentreprises (CIE1, CIE2) devraient ensuite se stabiliser avec l'adaptation programmée du tarif du canton pour les CIE 1 et le passage de l'ensemble des prestataires de CIE2 sur la plateforme FINCIE.VS.

Les coûts pour formateurs vont également baissés, les frais pour la plateforme étant finis et les jours de présentiels ayant été réduits.

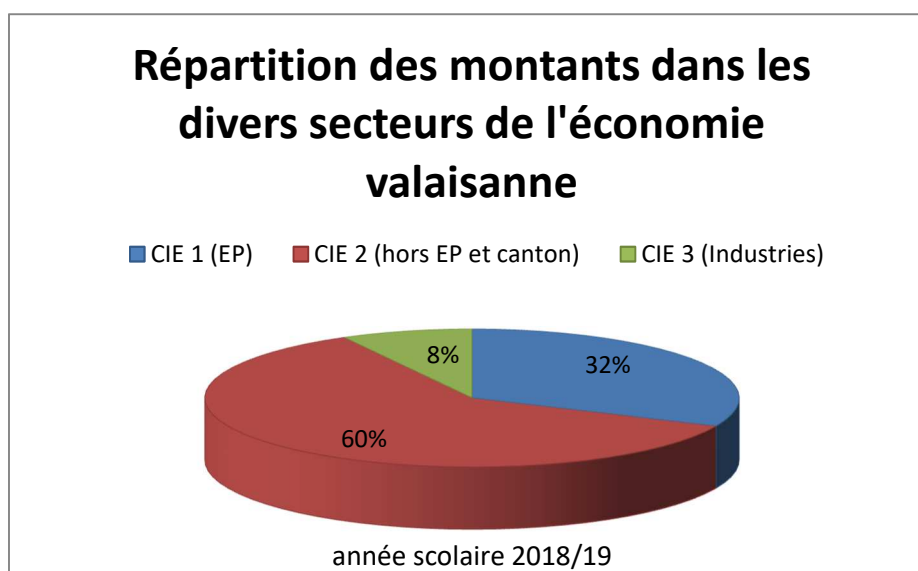
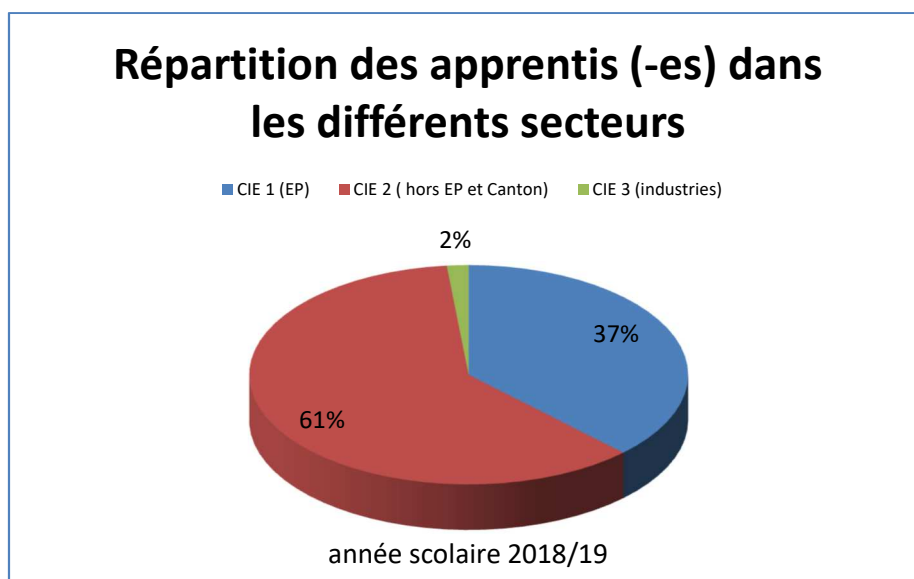
Les transformations des ateliers ont été repoussés à 2020, d'où ces Fr. 600'000.-- mis sous la rubrique « Participation équipement de formation ».

Le budget 2020 a été avalisé le 16 octobre par voie de circulation par la Commission de gestion du FCFP.



6. STATISTIQUES

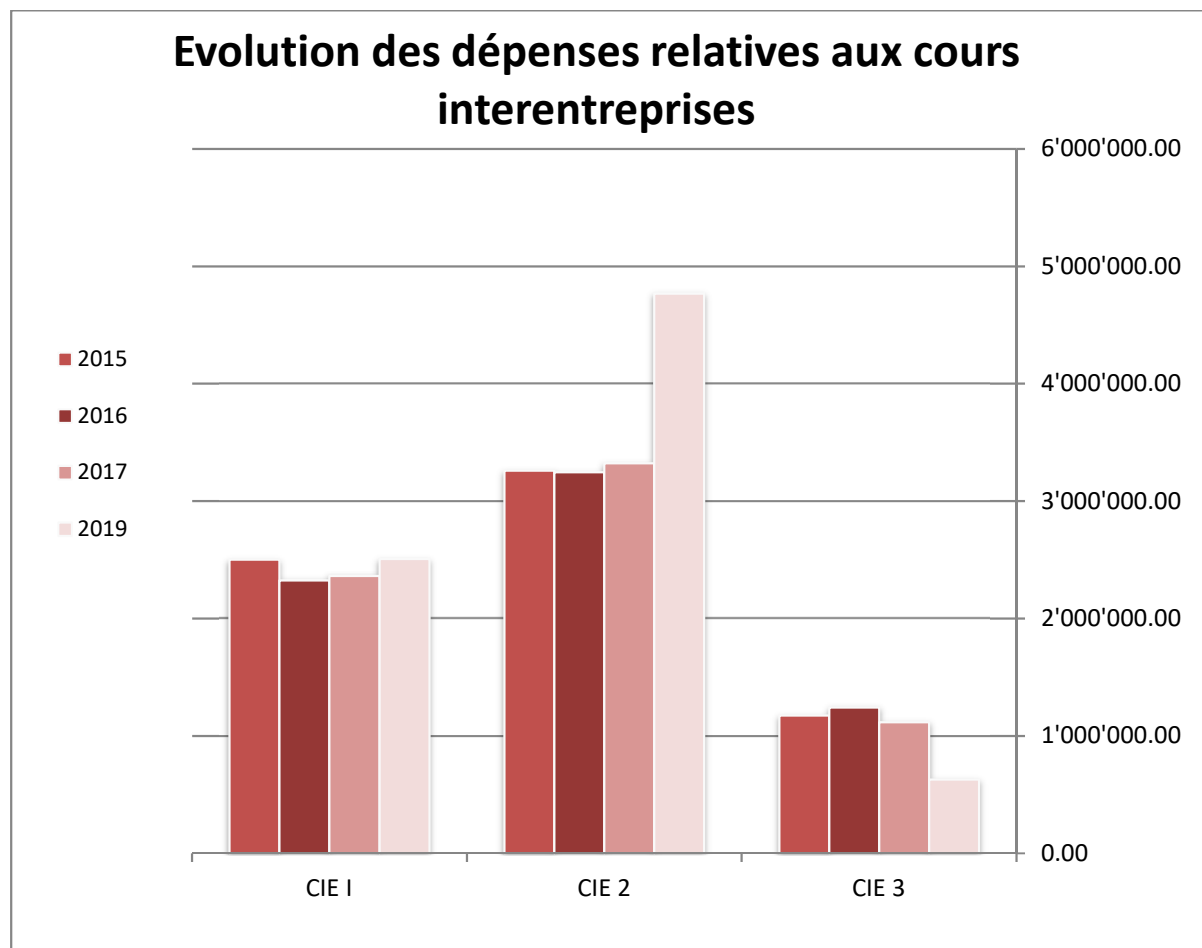
6.1 Comparaison entre le nombre d'apprentis dans les 3 principaux secteurs de cours interentreprises et les montants alloués par le FCFP



Commentaire :

La répartition est différente du fait des explications apportées précédemment dans le présent rapport.

6.2 Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises (CIE)



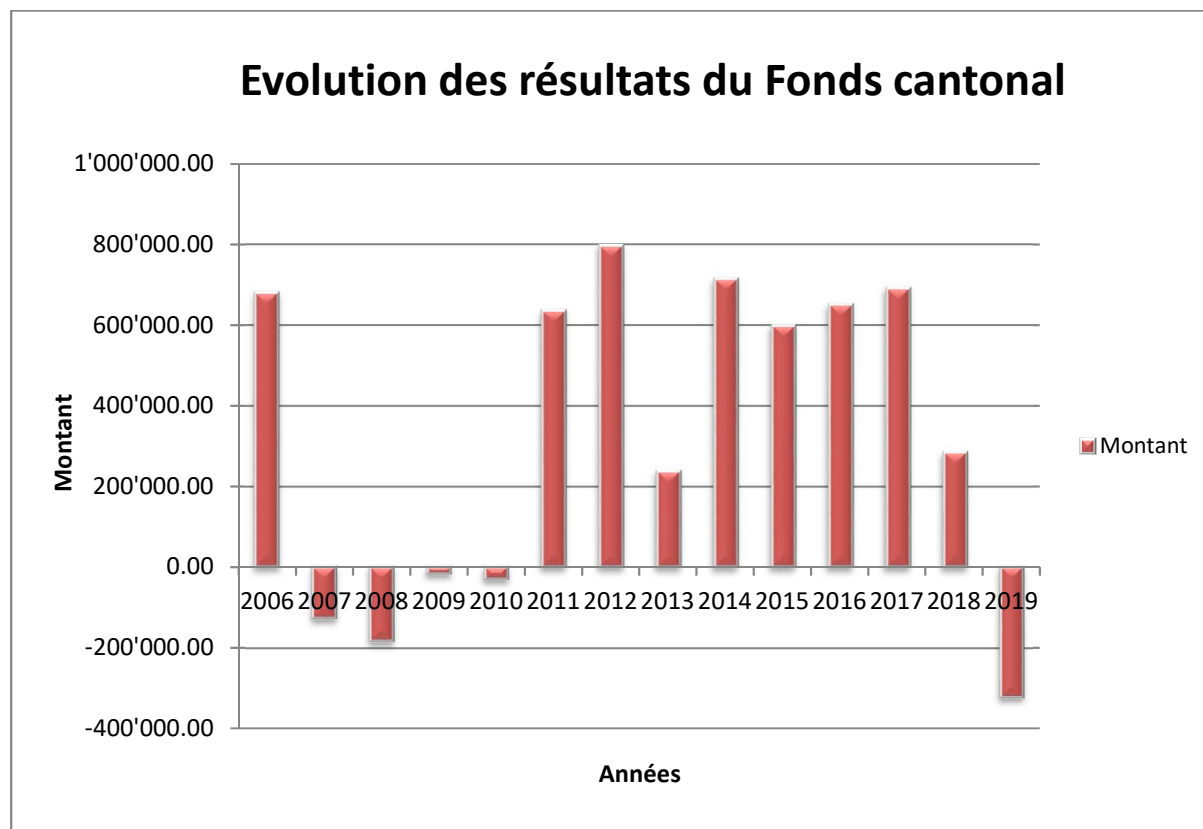
Commentaires :

Pour les CIE 1, il y a une stabilisation des dépenses due essentiellement à une baisse du nombre d'apprentis d'environ 200.

Les CIE 2 ont, quant à eux, subi aussi une nouvelle hausse avec Fr. 4'767'473.85 (Fr. 3'886'838.95 en 2018) avec l'augmentation dans les ordonnances de formation du nombre de jours de cours interentreprises dans certaines professions et surtout, le passage définitif pour tous les prestataires – à quelques exceptions près – sur la plateforme pour le traitement des demandes de remboursements.

Pour les CIE 3, une baisse importante des dépenses a été constatée due aux explications présentées précédemment.

6.3 Evolution des résultats du Fonds cantonal



Commentaire :

Le Fonds cantonal termine son exercice, pour la première fois depuis 2010, avec un résultat négatif de **Fr. 322'929.05**. Et la tendance ne devrait pas s'inverser ces prochaines années avec des pertes qui vont diminuer le capital.

Comme mentionné dans les pages précédentes, le montant du capital est de **Fr. 4'600'960.33**.

Le fonds de réserve va fortement continuer de diminuer avec notamment la poursuite des rénovations des ateliers-écoles ou l'entrée en vigueur en janvier 2021 de la nouvelle loi sur la formation continue avec la création d'un fonds dédié. Le FCFP devrait également être mis à contribution à hauteur de Fr. 200'000.-- /Fr. 300'000.-- par année.

Il s'agira néanmoins de rester attentif, car les masses salariales ne vont pas continuer ad aeternam d'augmenter ces prochaines années, avec en plus la crise du CORONAVIRUS qui aura inévitablement des conséquences sur notre économie, et par conséquent sur les finances du FCFP.

7. CONCLUSIONS ET RÉFLEXION

Une pandémie qui va avoir un certain impact...

La situation économique du canton était encore très bonne jusqu'au début mars 2020, preuve en est avec encore une fois en 2019 l'augmentation des masses salariales. Par contre, pour 2020, il reste très difficile de faire des projections, car tous les secteurs n'ont pas été touchés de la même manière suite au Coronavirus, mais baisse des masses salariales il y aura. Qui plus est, la Commission de gestion a décidé en juin 2019 de baisser le taux de contribution de 1 pour mille à 0'95 pour mille. Le FCFP aura donc moins de moyens à disposition en 2021.

Malgré que le FCFP aura moins de moyens à disposition, la Commission de gestion avait décidé de débloquer en séance du 9 juin dernier un montant extraordinaire pour un engagement maximum de 1 million de francs pour un certain nombre de mesures afin de soutenir les entreprises formatrices. Ce montant sera pris sur le fonds de réserve. Le canton a décidé d'apporter également son aide à hauteur de 1 million de francs. Ce soutien a été avalisé en session du Grand Conseil le 18 juin dernier. Cette décision est devenue finalement caduque. En effet, grâce au travail du canton et des associations professionnelles, le nombre de nouveaux apprentis engagés a pu être garanti et même augmenté. L'aide du canton et du FCFP n'est donc plus nécessaire.

La Commission de gestion du FCFP, avec le soutien de son administration, sera chargée d'avaliser ou non les demandes de soutien.

Le fonds de réserve pourrait diminuer déjà en 2020 de plus de 2 millions de francs et le FCFP continuera

à fonctionner ces prochaines années avec des résultats d'exploitation négatifs jusqu'à atteindre la réserve légale de 20 à 30% des contributions annuelles.

La Commission de gestion s'efforcera de maintenir les prestations actuelles en vigueur, mais il n'est pas dit qu'elle pourra le faire ad aeternam. Tout dépendra de l'ampleur de la crise économique que nous nous apprêtons à vivre ces prochains mois, voir ces prochaines années.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

8. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de charges de CHF 322'929.05 sur un total de produits de CHF 9'574'018.56. Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 10'370'262.28 avec un capital/réserves de CHF 4'600'960.33 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Nous relevons par ailleurs que

l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que "En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices."

Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait déjà le 37% des contributions versées en 2015, et au 31 décembre 2016 passait à 44% des contributions versées en 2016, au 31 décembre 2017 à 50% des contributions versées en 2017, au 31 décembre 2018 à 52% des contributions versées en 2018, puis au 31 décembre 2019 à 48% des contributions versées en 2019.

Lors de notre contrôle, à l'exception de la réserve présentée au paragraphe précédent, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de charges 2019 ne sont pas conformes à la loi.

PHR FIDUCIAIRE SA

Philippe Roduit
Expert réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Céline Roduit
Expert réviseur agréée ASR

Fully, le 18 juin 2020

PHR/nv

9. SECRÉTARIAT

Informations générales

FCFP - Fonds cantonal formation professionnelle

Rue de la Dixence 20 - CP 141

1951 Sion

T : +41 (0)27 327 51 05

F : +41 (0)27 327 51 80

 info@fcfp-kbbf.ch



Contacts

Administrateur

David Valterio

T: +41 (0)27 327 51 05

 dvalterio@fcfp-kbbf.ch

Coordinatrice

Laure Moos

T : +41 (0)27 327 51 05

 info@fcfp-kbbf.ch

Collaborateur

Andy Mathier

T : +41 (0)27 327 51 05

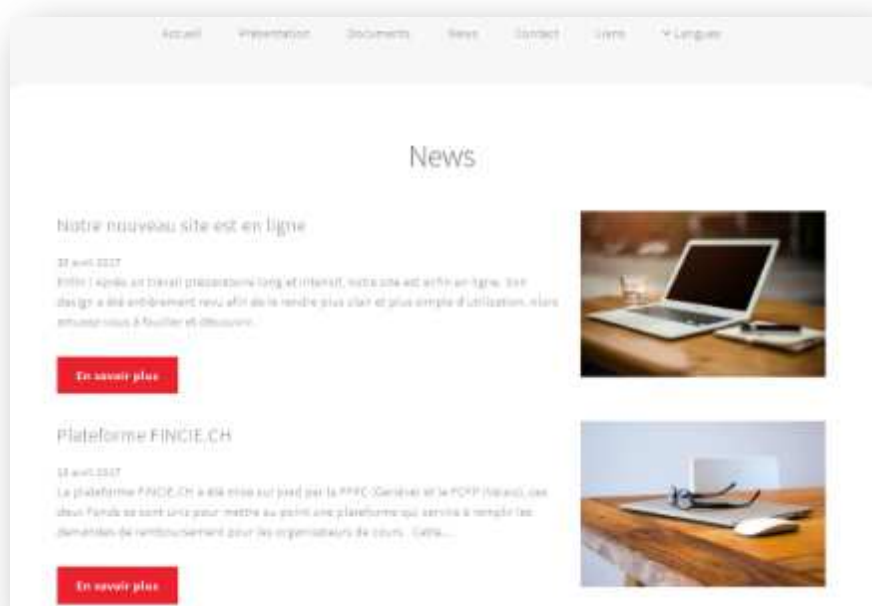
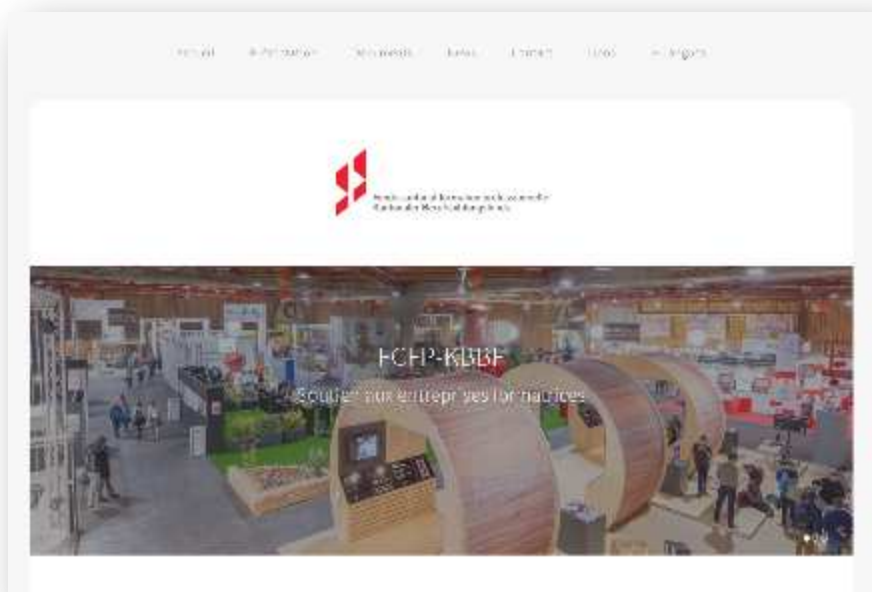
 info@fcfp-kbbf.ch

Plan de situation



FCFP
c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
CP 141
1951 Sion

N'oubliez pas de visiter notre site Internet !



et la plateforme www.fincie.ch





FCFP-KBBF

29.06.2020
DV/ LM / AMT